



SNUipp-FSU 68



## Compte-rendu entrevue DASEN mardi 11 juin 2013 Intersyndicale SNUipp-FSU, SNE et SNUDI-FO

### Présents :

**DSDEN 68** : Madame SAVOURET, Monsieur EHRET, Madame BALP

### Délégation :

Deux directrices

Anne Sophie LAMBS, SNUipp ; Marianne GAUME, SNE ; Pierre KEHRLI, SNUDI

<b>Rythmes scolaires, cas des communes passant à 4 jours et demi en septembre 2013 et dont les équipes enseignantes sont opposées à cette décision</b>
--

La demande de la délégation qui figurait dans la demande d'entretien était que la DASEN ne signe pas les PEdT élaborés dans un climat d'opposition entre les équipes municipales et les équipes enseignantes. **Cette demande n'a pas été entendue.**

La DASEN estime que les municipalités ont le pouvoir de la décision et qu'il revient aux équipes concernées de s'y plier et de faire au mieux pour que le PEdT fonctionne.

Il reviendrait également aux équipes éducatives de rassurer les familles et d'apporter leur caution de professionnels aux activités mises en place par les municipalités.

Toutes les heures consacrées à ce travail sont totalement bénévoles, ni rémunérées, ni décomptées du temps de travail annualisé (108 heures)

La délégation a multiplié les critiques et remises en question de ces exigences, sans obtenir d'autre réponse que « il convient de se mettre autour d'une table et de travailler ensemble »

Parmi les critiques les plus développées, la situation du RPI de TRAUBACH a fourni le gros des exemples concrets en matière des craintes suscitées :

Recours à des intervenants au mieux de bonne volonté et au pire incompétents (cf liste en annexe)

Questionnement sur la présence parmi ces intervenants de **ministres des cultes**, principe en contradiction avec l'exigence de laïcité du service public

Problèmes liés à la **responsabilité des directeurs** en cas d'absence des intervenants

**Utilisation des locaux scolaires** et en particulier des **salles de classe** par d'autres intervenants qui rendent leur utilisation impossible par les enseignants (notamment pendant la coupure méridienne) et entraîneront des difficultés (matériel abîmé, perdu, affaires des élèves et des enseignants dégradées ou disparues, problème de l'attitude des enfants tour à tour élèves dans une salle de classe ou en accueil ludique dans le même local...)

Difficultés également pour les enfants d'avoir dans un même lieu, des activités d'enseignements et de loisirs.

Les retours d'informations enregistrés par les syndicats qui font état d'un contournement des exigences de la loi par les municipalités, qui contrairement à ce qui est exigé, à savoir l'obligation

d'accueillir dans ces activités tous les élèves qui en font la demande, prévoient des possibilités d'accueil en nombre limité, excluant de fait l'ensemble des élèves.

La probable impossibilité dans de nombreux endroits de pouvoir mettre des activités en place, **fautes de potentiel en matière d'intervenants disponibles et « qualifiés »**, les relations conflictuelles entre les municipalités qui s'estiment les supérieurs hiérarchiques des enseignants et ces derniers ont également été rapportées à la DASEN.

L'audience s'est achevée sur le constat du désaccord total entre la demande de la délégation de faire annuler les PEdT et en particulier celui de TRAUBACH qui présentent de telles aberrations et pour lesquels tout laisse à penser qu'il y aura de lourds dysfonctionnements, préjudiciable à « l'intérêt des élèves » et à la crédibilité du service public d'éducation.

La DASEN s'est cependant engagée à communiquer avec les municipalités et à leur rappeler les conditions d'organisation des PEdT. Elle veillera tout particulièrement à la situation du RPI de TRAUBACH.